



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 JANVIER 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 18 janvier 2022 à 19 h en visioconférence.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères : Nathalie Thauvette
Marcelina Jugureau

MM. les conseillers : Éric Lecourtois
Claude-Marc Raymond
Réal Langlais
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

Est également présent : M^e Antoine Banville, greffier

ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation des projets de règlements
 - 3.1 Règlement n° 901-33 modifiant le règlement de zonage n° 901
4. Période de questions - Personnes dans la salle
5. Période de questions - Internautas
6. Levée de la séance

4-22 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PRÉSENTATION ET EXPLICATION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 901-33 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901

En conformité avec les articles 125 et 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil tient une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement n° 901-33.

M^{me} Marie-France Jacques, chargée de projet au Service de l'aménagement du territoire, présente et explique le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur. Elle mentionne que le projet de règlement n° 901-33 est susceptible d'approbation référendaire et indique quelles sont les zones visées et les zones contiguës qui peuvent déposer une demande d'approbation référendaire.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

À la fin de la présentation, le maire invite les personnes présentes dans l'assistance qui désirent s'exprimer à se faire entendre sur ledit projet de règlement n° 901-33.

PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

Aucune question.

5-22 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 19 h 07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Antoine Banville, greffier